



Partout où la nature a besoin de nous

DOSSIER DE PRESSE

Lundi 25 avril 2016

**ENVIRONNEMENT : LE BILAN DE FRANCOIS
HOLLANDE**

AGISSEZ AVEC NOUS. REJOIGNEZ-NOUS SUR FNE.ASSO.FR

TABLE DES MATIERES

COMMUNIQUE DE PRESSE	5
ENERGIE-CLIMAT	7
« FAIRE UN DEBAT PUIS UNE LOI SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE ».....	7
« BAISSER LA PART DU NUCLEAIRE DE 75 % A 50 % DANS LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ D'ICI 2025 »	7
« DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES »	7
« RENOVER 1 MILLION DE LOGEMENTS ».....	8
« FAIRE LA COP 21 A PARIS ET EN FAIRE UN SUCCES ».....	9
« SUPPRESSION DE TOUS LES CREDITS A L'EXPORT DANS LES SOUTIENS QUE NOUS ACCORDONS AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT DES LORS QU'IL Y A UNE UTILISATION POUR LE CHARBON »	9
« LA FISCALITE ECOLOGIQUE SERA REFORMEE POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE »	9
DEMOCRATIE ET DIALOGUE ENVIRONNEMENTAL	11
« METTRE LE DIALOGUE ENVIRONNEMENTAL A LA HAUTEUR DU DIALOGUE SOCIAL »	11
BIODIVERSITE	13
« UNE AGENCE NATIONALE DE LA BIODIVERSITE SERA INSTITUTEE ».....	13
« FAIRE DE LA FRANCE UN PAYS EXEMPLAIRE EN MATIERE DE RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE »	13
« LES PORTRAITS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE SERONT MIS A LA DISPOSITION DES COLLECTIVITES LOCALES SOUS FORME DE PROTOTYPES D'ICI LA FIN DE 2012, PUIS DE PRODUITS COMPLETES EN 2013 »	14
URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	15
« FREINER AU NIVEAU NATIONAL L'ARTIFICIALISATION NETTE DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS. »	15
AGRICULTURE ET FORET	16
« DEVELOPPER L'AGRO-ÉCOLOGIE »	16
« RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS LIEES AUX NITRATES ET AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES »	16
« LE GOUVERNEMENT DEFENDRA UN VERDISSEMENT AMBITIEUX DU PREMIER PILIER DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE, AU SERVICE DE LA BIODIVERSITE ET DE L'ENVIRONNEMENT »	16
« DOUBLER D'ICI FIN 2017 PAR RAPPORT A FIN 2012 LE POURCENTAGE DE SURFACE AGRICOLE UTILE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE »	17
« DES 2014 L'AVANTAGE FISCAL EN FAVEUR DES BIOCARBURANTS DE PREMIERE GENERATION SERA REDUIT. IL SERA SUPPRIME D'ICI FIN 2015. »	17
« L'ÉTAT SOUTIENDRA, PAR LA DYNAMISATION DE LA FILIERE FORET-BOIS FRANÇAISE, LE DEVELOPPEMENT DE L'USAGE DE LA BIOMASSE FORESTIERE POUR LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE, DANS LE RESPECT DE L'ARTICULATION DES USAGES (BOIS D'ŒUVRE, BOIS D'INDUSTRIE, BOIS ÉNERGIE) ET DE LA MULTI-FONCTIONNALITE DE LA FORET. ».....	17
EAU	19
« SUPPRIMER LA PROLIFÉRATION DES ALGUES D'ICI 10 ANS ».....	19
« ASSURER UNE GESTION PERENNE DES RESSOURCES EN EAU POUR LIMITER LES CONFLITS D'USAGE »	19
« LA REDEVANCE POUR PRELEVEMENTS SUR LA RESSOURCE EN EAU SERA AMENAGEE AFIN DE MIEUX CORRELER SES TAUX A LA PRESSION SUR LA RESSOURCE AU NIVEAU LOCAL ET DE REEQUILIBRER LA CONTRIBUTION DES DIFFERENTS USAGERS. »	19
« LE LANCEMENT D'UN NOUVEAU PLAN NATIONAL "ZONES HUMIDES" EN 2014 »	19

« L' AUGMENTATION PROGRESSIVE DE LA REDEVANCE « POLLUTIONS DIFFUSES » DE MANIERE A REDUIRE DE MOITIE L' USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES D' ICI 2018 ET L' EVOLUTION DE LA TGAP SUR LES DETERGENTS POUR REDUIRE LES REJETS DE PHOSPHATES ET COMPOSES DU PHOSPHORE DANS LES MILIEUX AQUATIQUES. »	20
TRANSPORTS	21
« ENCOURAGER LE REPORT MODAL »	21
« PRIORITE A LA RENOVATION (DES INFRASTRUCTURES) »	21
« LE GOUVERNEMENT PROPOSERA, DANS LA PERSPECTIVE DES LOIS FINANCIERES DE FIN D' ANNEE, LA MISE EN PLACE D' UN MECANISME INCITANT LES ENTREPRISES A PROMOUVOIR L' USAGE DU VELO PAR LEURS SALAIRES. »	22
« FACILITER L' ELABORATION DES PLANS DE MOBILITE DANS LES ENTREPRISES, INTER-ENTREPRISES, ADMINISTRATIONS, UNIVERSITES ET GRANDES ECOLES »	22
ECONOMIE CIRCULAIRE / PREVENTION ET GESTION DES DECHETS	23
« DEFINIR UNE STRATEGIE ET DES OBJECTIFS DE LONG TERME POUR L' ECONOMIE CIRCULAIRE »	23
« ACCOMPAGNER ENTREPRISES ET COLLECTIVITES LOCALES DANS CETTE TRANSITION VERS L' ECONOMIE CIRCULAIRE » ET "METTRE EN PLACE LES OUTILS D' INCITATION FINANCIERE"	23
« FAVORISER L' ECO-CONCEPTION DES PRODUITS » ET « LUTTER CONTRE LES PRATIQUES D' OBSOLESCENCE PROGRAMMEE »	23
« LES REGIONS S' INVESTIRONT PROGRESSIVEMENT DANS L' ELABORATION DE STRATEGIES REGIONALES D' ECONOMIE CIRCULAIRE »	24
LA FIN DE SACS PLASTIQUES JETABLES	24
MER ET OCEANS	25
« UN APPEL D' OFFRES SERA LANCE D' ICI DECEMBRE 2012 POUR LA CREATION DE PARCS EOLIENS AU LARGE DU TREPOT ET DE NOIRMOUTIER. »	25
« POURSUIVRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DES AIRES MARINES PROTEGEES »	25
« REVISION DES SEUILS DE REFERENCE POUR LA MESURE DES CONTAMINANTS CONTENUS DANS LES SEDIMENTS DE DRAGAGE »	25
« PLACER LE TIERS DES MANGROVES DES OUTRE-MER FRANÇAIS SOUS PROTECTION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL D' ICI 3 ANS (SOIT 35 000 HA). »	25
EDUCATION ET LA SENSIBILISATION A LA NATURE ET A L' ENVIRONNEMENT	27
« DEVELOPPER LES SORTIES ET LES SEJOURS NATURE DANS LE CADRE SCOLAIRE ET DES CENTRES DE LOISIRS ET DE VACANCES »	27
SANTE-ENVIRONNEMENT	28
« REDUIRE L' EXPOSITION AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS »	28
« INTERDICTION DU BISPHENOL A »	28
« AMELIORER LES CONNAISSANCES ET L' INFORMATION SUR LA PRESENCE DE NANO-MATERIAUX »	28
« METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS POUR REDUIRE LES POLLUTIONS DE L' AIR »	28
« L' ETAT CONCEVRA EN 2015 UN SYSTEME D' IDENTIFICATION DES VEHICULES EN FONCTION DE LEURS EMISSIONS POLLUANTES, EN APPUI DES POLITIQUES LOCALES DE GESTION DES CIRCULATIONS ET DU STATIONNEMENT »	28
« EN PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES VOLONTAIRES, L' ADEME SOUTIENDRA EN 2015 LA CONVERSION DES VIEUX APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS DANS LES ZONES EXPOSEES A LA POLLUTION. »	29
« DES OPERATIONS PILOTES DE REDUCTION DES REJETS ATMOSPHERIQUES DU SECTEUR AGRICOLE SERONT MISES EN ŒUVRE, ACCOMPAGNEES D' UN SOUTIEN FINANCIER »	29
ET SUR LE TERRAIN ? LE MANDAT EN 10 PROJETS/DOSSIERS	30
ALTEO OU L' ENGAGEMENT « ASSURER LA PROTECTION DES ESPECES MARINES ET DES ESPACES NATURELS MARINS »	30



CIGEO	30
NOTRE-DAME-DES-LANDES.....	30
LE PROJET DE CENTER PARCS A ROYBON	30
BARRAGE DE SIVENS	30
LA FERME DES 1000 VACHES	31
LA CENTRALE DE FESSENHEIM	31
LA NOUVELLE ROUTE DE LA REUNION	31
LGV DU SUD-OUEST OU L'ENGAGEMENT « PRIORITE A LA RENOVATION (INFRASTRUCTURES) ET A LA GESTION OPTIMISEE DES CAPACITES EXISTANTES »	31
CONCLUSION	32



COMMUNIQUE DE PRESSE

CONFERENCES ENVIRONNEMENTALES : LE BILAN DES RENDEZ-VOUS MANQUES

Les 25 et 26 avril aura lieu la quatrième et dernière conférence environnementale du mandat. Quel bilan tirer des précédentes au-delà du sentiment diffus d'insatisfaction ? Les engagements pris chaque année dans les feuilles de route par le Gouvernement ont-ils été mis en œuvre ? Au-delà de ceux-ci, les décisions prises par ailleurs par le Gouvernement sont-elles réellement cohérentes avec les objectifs énoncés par le Président et ses Premiers Ministres successifs à ces occasions ? FNE présente son bilan sévère des précédentes conférences, et au-delà, du mandat de François Hollande en matière environnementale.

Climat énergie : l'intention proclamée ne suffit pas

Le climat fut le sujet de l'année 2015 avec la COP 21 à Paris en décembre dernier. Un succès diplomatique incontestable. Mais la France est-elle réellement exemplaire ? La loi portant **transition énergétique** promise à la première conférence environnementale de 2012 a fixé de bons objectifs. Mais sa mise en œuvre s'avère laborieuse, notamment sur le volet nucléaire. Les décrets d'application de son volet « rénovation des bâtiments », pourtant le plus ambitieux, se révèlent décevant faute d'avoir fixé le niveau de performance de rénovation à atteindre. Concernant l'incitation fiscale pour aller vers une société moins carbonée, la création de la taxe carbone est à saluer. Cependant, les « subventions nuisibles », notamment les subventions et exonérations accordées aux hydrocarbures, aux secteurs aériens et routiers, entre autres, ne sont pas remises en cause.

Démocratie participative : circulez il n'y a rien à voir

Concernant le chantier sur la **démocratie participative et le dialogue environnemental**, le résultat est catastrophique en particulier quand on le rapporte à ce qui l'a motivé : la mort de Rémi Fraisse. La volonté de « simplifier » à tout va a eu raison des grandes promesses sur le sujet. Sans prendre en compte que prendre le temps d'une vraie concertation sur le sujet peut permettre d'en gagner beaucoup en évitant, outre des drames, des contentieux !

Les milieux et l'économie sous la coupe des lobbies

La loi sur la **biodiversité** comprend elle aussi des avancées, à confirmer lors de son vote final. Mais sa disposition majeure, créant l'Agence Française pour la biodiversité, déçoit car le périmètre et les moyens de

ce futur organisme sont restreints. C'est à l'aune du budget qui lui sera alloué dans le projet de loi de finances pour 2017 que l'on mesurera l'ambition du Gouvernement en la matière.

La loi ALUR, malgré quelques bonnes avancées, n'a pas réussi à enrayer l'**artificialisation des sols**, faute d'un portage politique suffisant.

Concernant l'**agriculture**, l'agroécologie prônée par Stéphane Le Foll est à saluer. Mais on peut se demander si le Premier Ministre en a bien entendu parler, car il semble toujours considérer les normes environnementales comme des « contraintes » pour les agriculteurs, au lieu de voir la transition vers des produits de meilleure qualité comme un moyen de sortir de la crise agricole actuelle. Quant à la **politique forestière**, on peut noter quelques progrès pour sortir de la vision « tout-économique », progrès qui restent à confirmer.

En matière **d'eau**, le Gouvernement semble également réticent à se confronter au lobby agricole et n'avance guère sur ses promesses d'améliorer sa qualité et de rendre plus équitable le prix de son utilisation, supporté actuellement majoritairement par les particuliers.

Pour ce qui concerne les **transports**, la faute de l'abandon de l'écotaxe votée à l'unanimité sera une tache indélébile laissée sur ce mandat. Privées de moyens financiers, les mesures mises en place pour favoriser un report progressif de la route vers le rail et le fluvial sont indigentes.

L'**économie circulaire** séduit et le volet de la loi portant transition énergétique qui lui est consacré est positif. Mais il faudra adapter la fiscalité et créer un cadre financier stable pour permettre son réel développement.

C'est aussi la faiblesse insigne des financements qui mine la politique de protection des **milieux marins** et de développement des énergies renouvelables marines.

Coté **éducation à l'environnement**, le travail sur la facilitation des sorties scolaires semble s'être enlisé.

La **Santé-Environnement** semble être une réelle préoccupation, notamment la qualité de l'air. Mais l'absence d'une vraie politique de transports nous handicape. Et on peine à avancer sur les risques émergents comme les nanomatériaux et les perturbateurs endocriniens.

Et sur le terrain ? Les projets autorisés et parfois soutenus par le Gouvernement sont-ils cohérents avec les objectifs annoncés ? FNE fait le point sur une dizaine de dossiers qui ont marqué le mandat.

Pour Denez L'Hostis, président de FNE : « *Ce dossier de presse dresse un bilan sévère de l'action gouvernementale, engagement par engagement. Les conférences environnementales n'ont pas réussi par leurs belles promesses à cacher l'absence de ligne et de volonté politique claire en matière d'environnement. Cette mandature ressemble à l'histoire d'un rendez-vous manqué, la déception est à la hauteur des espoirs suscités quand le président reprenait les propositions de FNE à la veille de son élection.* »



ENERGIE-CLIMAT

« FAIRE UN DEBAT PUIS UNE LOI SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE »

Son accouchement fut long et tourmenté, mais cette loi pose de bons objectifs de long terme et propose un certain nombre de mesures structurantes pour la transition de notre pays.

Mais sa mise en œuvre se heurte à bien des écueils: devant être soumis à la consultation fin décembre 2015, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), outil de pilotage indispensable de la transition énergétique, se fait désormais attendre dans sa version complète. La PPE dévoilée début avril ne concerne que uniquement les énergies renouvelables. La PPE complète comprenant le scénario de consommation retenu par le gouvernement et les sources d'énergie fossiles, nucléaire et renouvelables est annoncé pour juillet 2016. La première période 2016-2018 concernée par la PPE est cependant déjà bien entamée. Ce retard compromet la création d'emplois et entache la volonté d'exemplarité de l'Etat qui a accueilli la COP21. Alors que tous les voyants sont au rouge concernant la filière nucléaire française, le gouvernement, actionnaire majoritaire d'EDF, ne dit pas clairement quelles sont ses intentions pour respecter les objectifs de la loi concernant le nucléaire, garantir la sécurité des Français et pays limitrophes, et ne plus gaspiller l'argent public.

« BAISSER LA PART DU NUCLEAIRE DE 75 % A 50 % DANS LA PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ICI 2025 »

Que d'inertie pour avancer sur ce sujet où les lobbies pèsent de tout leur poids ! Cet engagement phare de Hollande semble compromis : à moins d'un an de la fin du mandat, aucune fermeture n'est encore certaine et il faut se contenter d'une déclaration du chef de l'Etat annonçant que c'est EDF, en 2019, qui désignera la ou les centrales à fermer...L'Etat, dans la loi, a sanctuarisé le nucléaire dans le mix énergétique français en plafonnant la puissance du parc nucléaire à sa puissance actuelle. Ce qui signifie que pour ouvrir l'EPR de Flamanville laborieusement en cours de construction et cerné par les malfaçons, une centrale devra être fermée. Il n'a été proposé aucun calendrier de fermeture de centrales pour rendre concrète la transition. Ceci devrait faire partie de la PPE...mais dans quels délais ? Plusieurs ONG, dont FNE, ont transcrit les objectifs de la loi (voir [notre Vraie PPE](#)) : pour respecter l'ensemble des objectifs une dizaine de réacteurs devraient être fermés d'ici 2018 et une vingtaine d'ici 2023. Or, il n'y a toujours aucune annonce de fermeture, de mutation de site, de formation des personnels. Ce retard est dramatique pour les citoyens, alors que le risque d'accident nucléaire se fait toujours plus grand avec le vieillissement des centrales.

« DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES »

La loi portant sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte (TECV) est plutôt une régression en la matière : le tarif préférentiel de rachat pour les énergies renouvelables a été remplacé par un système de prime. Le cahier des charges des appels d'offre pour les centrales solaires au sol prévoit de favoriser les projets qui seront installés sur les zones déjà artificialisées. C'était en effet une évolution indispensable pour éviter tout risque de concurrence d'usage. La généralisation de l'expérimentation du permis environnemental unique devrait contribuer à accélérer le développement des énergies renouvelables, mais la France, rappelons-le, accuse un sérieux retard dans l'atteinte des objectifs 2020 et figure parmi les plus mauvaises élèves de l'UE.

« RENOVER 1 MILLION DE LOGEMENTS »

La loi portant transition énergétique (TECV) comporte des avancées considérables en matière de rénovation des bâtiments : obligation de réaliser une isolation lors de grands travaux (façades, toiture, nouvelle pièce) ou l'obligation de rénover d'ici 2025 la totalité des bâtiments ayant une consommation de plus de 330 kWh/m² /an (affichage F et G)... Les logements les plus énergivores ne devraient plus pouvoir être loués car la performance énergétique devient un critère de décence même si, dans la réalité, tout dépend de la tension sur le marché du logement.

Mais les textes concernant la création d'un fonds de garantie pour la rénovation énergétique ne sont toujours pas publiés.

Et le décret sur l'obligation de rénovation est aujourd'hui quasiment contre-productif car il se fonde sur un arrêté obsolète et peu exigeant sur le niveau de performance énergétique à atteindre. Pour FNE ce décret, qui devait être structurant pour lancer la filière de la rénovation, ne permettra pas d'agir sur l'important gisement des économies d'énergie... Or, l'article 14 de la loi affirme pourtant que "Tous les travaux de rénovation énergétique réalisés permettent d'atteindre, en une ou plusieurs étapes, pour chaque bâtiment ou partie de bâtiment, un niveau de performance énergétique compatible avec les objectifs du titre I de la loi". Ce décret nous en éloigne !

L'article 4 de la loi prévoit que « Tous les cinq ans, le Gouvernement remet au Parlement un rapport qui détaille la stratégie nationale à l'échéance 2050 pour mobiliser les investissements en faveur de la maîtrise de l'énergie dans le parc national de bâtiments publics ou privés, à usage résidentiel ou tertiaire ». La directive relative à l'efficacité énergétique adoptée en 2012 impose ce travail aux Etats-membres mais la France, en plein débat sur la loi sur la transition énergétique, avait notifié une première stratégie à Bruxelles qui, si elle respecte les exigences européennes sur la forme, est beaucoup plus légère sur le fond et parfois sujette à caution : il est donc urgent de la mettre à jour de manière approfondie. L'article 14 de la LTECV prévoit par ailleurs la remise au Parlement d'une étude sur la simplification des aides à la rénovation énergétique qui est l'un des obstacles majeurs au décollage de ce secteur. La réalisation de cette étude est également urgente. Sans scénario de



long terme et sans financements adjoints, la France est en passe de rater son objectif d'efficacité énergétique pour 2020.

Par ailleurs, l'Etat est le premier propriétaire immobilier de France (gestion propre et déléguée). A titre d'exemple, le seul parc immobilier des universités françaises représente 18 millions de m². Améliorer la performance énergétique de ce parc constitue un gisement considérable d'économies d'énergie et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Il est de la responsabilité de l'Etat de montrer l'exemple en la matière et d'aller au-delà des objectifs fixés pour le parc immobilier privé. Or, ce chantier tarde lui aussi à être lancé...

« FAIRE LA COP 21 A PARIS ET EN FAIRE UN SUCCES »

Cet accord fut un succès diplomatique et a permis d'améliorer la prise de conscience en France. Mais la France a bien des difficultés à être exemplaire, notamment sur la question de subventions aux énergies fossiles ! Nous dépensons 65 milliards par an pour importer des énergies fossiles. C'est 10 milliards d'€ par an qu'il faudra au moins investir pour que la loi « énergie » soit réellement mise en œuvre.

« SUPPRESSION DE TOUS LES CREDITS A L'EXPORT DANS LES SOUTIENS QUE NOUS ACCORDONS AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT DES LORS QU'IL Y A UNE UTILISATION POUR LE CHARBON »

La France a décidé en 2015 la fin des soutiens de la Coface aux centrales à charbon non équipées d'un processus de capture et de stockage du carbone.

Cette année, la gestion des aides à l'exportation va être transférée de la Coface à la BPI, avec un renforcement du lien avec l'Etat. Ce passage doit être l'occasion pour la BPI d'adopter une politique climatique en mesure de soutenir un arrêt des soutiens publics aux énergies fossiles. Plus qu'une question d'exemplarité de la France, il s'agit d'être cohérent avec les multiples déclarations du Président soutenant la nécessité de laisser 80% des réserves fossiles dans le sol, ainsi qu'avec la résolution votée à l'Assemblée nationale et qui encourage les investisseurs institutionnels, les entreprises, notamment celles dont l'Etat est actionnaire, et les collectivités territoriales à cesser d'investir dans les énergies fossiles

« LA FISCALITE ECOLOGIQUE SERA REFORMEE POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE »

Un bon point : la création d'une taxe carbone, avec une trajectoire assez satisfaisante. Nous regrettons que le gouvernement n'ait pas été aussi courageux pour les transports ou les déchets par exemple. D'autant plus que dans un contexte de baisse des cours du baril, la marge de manœuvre est plus importante.



Par ailleurs, nous dénonçons l'abandon de l'écoredevance poids lourds (dite « écotaxe »). En tant que présidente de la COP21, la France a fait du prix du carbone une de ses priorités. Nous rappelons à ce titre que la tarification d'infrastructure constitue un outil efficace pour internaliser les externalités négatives, dont le carbone, fixant ainsi un signal prix pour faire évoluer les comportements tout en dégagant des ressources pour financer les alternatives non carbonées et durables. Enfin, l'engagement d'une remise à plat de la fiscalité n'a jamais été concrétisé, notamment concernant la biodiversité, alors même que cela permettrait de rendre notre système fiscal français plus écologique, plus juste et réellement progressif.

Aéroport Notre-Dame-des-Landes: quelle cohérence avec la COP 21 et la transition énergétique annoncée de créer un nouvel aéroport ?

DEMOCRATIE ET DIALOGUE ENVIRONNEMENTAL

« METTRE LE DIALOGUE ENVIRONNEMENTAL A LA HAUTEUR DU DIALOGUE SOCIAL »

Beaucoup de promesses avaient été faites en matière de démocratie, à la première conférence environnementale et suite au drame de Sivens. Le résultat n'est pas à la hauteur. Difficile de résister au vent de de « simplification ». Des avancées à deux vitesses : ce qui est relatif à la simplification du droit des entreprises avance à marche forcée, ce qui est relatif à l'amélioration de la démocratie peine à émerger.

D'un côté, la « simplification »...

- les expérimentations lancées pour simplifier les projets (l'autorisation unique, certificat de projets) sont généralisées alors que le bilan des expérimentations n'a pas été fait et que certains aspects n'ont pas été réglés (le contentieux de ces autorisations par exemple). Il est loin d'être avéré que ces réformes, assez complexes, vont réellement simplifier quoique ce soit.
- des mesures ont été adoptées dans la loi Macron pour empêcher la destruction des bâtiments construits sur la base de permis de construire reconnus illégaux
- les normes environnementales pour l'agriculture ont été plusieurs fois affaiblies et les réponses gouvernementales aux crises économiques agricoles se font régulièrement en décrétant une « pause » pour la réglementation et les contrôles.
- la réforme des instances de gouvernance de la biodiversité, entraîne l'évincement des associations du CNPN, et la suppression de sa mission de conseil auprès du ministre en charge de l'environnement, et n'entraîne pas l'ouverture des autres instances de gouvernance ministérielles sur la biodiversité, hormis celles du MEEDE, aux associations de protection de l'environnement.

Et de l'autre... la démocratie !

- la réforme de l'autorité environnementale en région par exemple figure déjà dans la feuille de route de la conférence environnementale 2012. Elle n'a toujours pas été mise en œuvre.
- chantier du bénévole associatif : alors que l'engagement de lancer ce chantier a été pris à la conférence environnementale de 2012, rien n'a été fait.
- réforme du référé-suspension pour faire en sorte que les bulldozers ne soient pas plus rapides que la justice : cela n'a pas été considéré comme relevant du périmètre de la commission Richard et n'a donc pas été traité.



- demande d'une information environnementale de qualité et indépendante et la possibilité pour les citoyens d'obtenir des contre-expertises sur des projets controversés : considéré comme ne relevant pas du périmètre de la commission Richard et n'a donc pas été traité.
- réforme des CESER : l'engagement de la conférence 2012 de les réformer pour mettre en place un réel pilier environnemental n'a pas été tenu

Aéroport Notre-Dame-des-Landes : le gouvernement invente le référendum à géométrie variable selon le résultat souhaité...



BIODIVERSITE

Quelques chiffres :

Seulement 22% des habitats naturels d'intérêt communautaire sont dans un état de conservation favorable ;

32 % des espèces sont en catégories éteintes ou menacées dans les listes rouges UICN-MNHN ;

Les populations d'oiseaux communs spécialistes ont diminué de 22 % entre 1989 et 2014 et celles des chauves-souris de 46 % entre 2006 et 2014 ;

La liste nationale des plantes messicoles comporte 102 taxons, dont environ 51 % sont considérés en situation précaire et environ 7 % comme disparus ;

Le nombre de traces de pontes de tortues marines dans les territoires ultramarins a diminué de 13,6 % entre 2010 et 2011 ;

1,27 % du territoire métropolitain était couvert par une aire protégée forte en 2012, contre 1,35 % en 2015 ;

Seules 5% des espèces menacées bénéficient d'un plan d'action national et elles font toujours l'objet d'une demande de dérogation à leur protection.

« UNE AGENCE NATIONALE DE LA BIODIVERSITE SERA INSTITUTE »

La loi sur la biodiversité l'instituant a beaucoup tardé à être examinée au Parlement mais devrait être votée dans les mois à venir. De grosses déceptions : le périmètre de l'agence, en excluant l'ONCFS, réduit l'agence à la biodiversité aquatique et marine mais non terrestre, la constitution du budget, en accaparant celui de la politique de l'eau, alors que les marges de progrès sont encore énorme (application de la Directive Cadre sur l'Eau), et les déclinaisons territoriales, en n'en ayant pas la réelle volonté. Quels seront ses moyens humains et budgétaires ? C'est cette question, qui sera tranchée, après sa création, dans le PLF 2017, qui déterminera si l'AFB sera un signe qui dissimule une restriction budgétaire pour la biodiversité, avec une mutualisation poussée, ou une réelle avancée, avec des moyens, notamment affectés, à la hauteur des enjeux et de l'ambition.

« FAIRE DE LA FRANCE UN PAYS EXEMPLAIRE EN MATIERE DE RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE »

Sur le terrain, cet engagement n'est pas respecté et la volonté d'intégrer la biodiversité aux différentes politiques est toujours laborieuse ! On a frôlé la catastrophe avec les bouquetins du Bargy qui ont failli être exterminés mais Ségolène Royal a su temporiser pour sortir de la crise.

Cependant, les orientations concernant d'autres espèces sauvages, notamment le **loup et l'ours**, ont de quoi alerter !

Par ailleurs, le Gouvernement s'apprête à détruire une des avancées majeures du Grenelle de l'environnement, **la Trame Verte et Bleue (TVB)**. Les schémas régionaux de cohérence écologique (SCRE), traduisant cette politique, identifiant les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques viennent seulement d'être quasiment tous validés alors que l'échéance était 2012. Pourtant, le gouvernement remet en cause ces schémas lors de l'actuelle réforme territoriale, avec leur dissolution dans les futurs SRADDET. Ainsi, on assiste à des régressions du droit de l'environnement notamment concernant le poids juridique des SRCE, leur contenu et leur gouvernance. La TVB constitue un sérieux point négatif dans le bilan de cette mandature !

Par ailleurs, la **Stratégie Nationale de Création d'Aires Protégées** est toujours en panne, les instructions ministérielles n'étant pas suivies d'effet ni dotées de moyens budgétaires. L'objectif qu'au moins 2% du territoire soit couvert par des aires protégées en 2019 semblent difficilement atteignable (cf. chiffres clés). Les difficultés rencontrées pour créer le parc national forestier et les digressions, depuis 2007, pour le projet de parc national "zone humide" sont symptomatiques des blocages rencontrés.

« LES PORTRAITS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE SERONT MIS A LA DISPOSITION DES COLLECTIVITES LOCALES SOUS FORME DE PROTOTYPES D'ICI LA FIN DE 2012, PUIS DE PRODUITS COMPLETES EN 2013 ».

Actuellement le prototype est toujours en cours d'élaboration, nous espérons qu'il verra le jour d'ici la fin de l'année ! Si le document concernant les atlas de la biodiversité communale a été publié suite à un engagement, il manque d'aides financières pour que les communes puissent les réaliser alors que cet outil est de plus en plus plébiscité comme le montre l'intérêt pour le premier colloque à ce sujet en 2015. Le manque de portage politique de la stratégie nationale pour la biodiversité conduit la société civile à peu s'engager, voire, pire, à se désengager tout en restant en attente d'un cadrage national des stratégies régionales de la biodiversité pour la décliner, prévues maintenant dans le projet de loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

« Poursuite des actions en faveur de la protection des zones humides » : 1 200 hectares de zones humides et de bocages sont promis à la destruction avec l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les multiples réformes qui ont modifié le code de l'urbanisme ces dernières années sous prétexte de « simplification » ont surtout aboutit à beaucoup de confusion ! La principale réalisation sous le mandat de François Hollande en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire est la loi ALUR. Le bilan de cette loi est mitigé : elle contient plusieurs mesures favorables à un aménagement durable du territoire, notamment à travers la lutte contre l'étalement urbain, mais elle ne parviendra pas à arrêter la spéculation et l'artificialisation des sols. Par ailleurs, il manque un accompagnement des collectivités locales pour les aider à bien intégrer les enjeux liés à la biodiversité dans leur document d'urbanisme. Ce point étant à l'ordre du jour de la présente conférence environnementale, des avancées sont peut-être à attendre ?

« FREINER AU NIVEAU NATIONAL L'ARTIFICIALISATION NETTE DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS. »

La loi ALUR, dont l'entrée en vigueur est effective depuis le 27 mars 2014 contenait quelques bonnes mesures. Par exemple le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit dorénavant présenter une analyse de la consommation d'espace, et fixer un objectif chiffré de limitation de cette dernière ou encore une timide obligation de limiter les parkings géants au sol pour les grandes surfaces commerciales (pour les reporter vers les toits ou les sous-sols)... Mais au final peu d'outils concrets ont été mis en œuvre pour atteindre cet objectif ambitieux et de nombreuses mesures manquant d'ambition comme le transfert de l'élaboration des PLU des communes vers les intercommunalités, mais en prévoyant une minorité de blocage pouvant bloquer ce transfert. L'artificialisation des terres continue aujourd'hui de s'étendre (selon Agreste -ministère agriculture).



AGRICULTURE ET FORET

« DEVELOPPER L'AGRO-ECOLOGIE »

Moins de pression sur l'environnement, moins d'intrants et de produits chimiques, meilleure préservation des ressources naturelles et de la biodiversité... L'agro-écologie prônée par Stéphane Le Foll a tout pour nous plaire ! Serait-ce enfin la transition tant attendue de l'agriculture ? Dans le discours cela progresse, mais dans les faits, le poids du lobby agricole productiviste, qui croit défendre ses adhérents en prolongeant au maximum un modèle à bout de souffle où l'agriculteur ne peut plus vivre de sa production sans subvention, freine les avancées.

« RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS LIEES AUX NITRATES ET AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES »

Loin de diminuer, l'utilisation des pesticides augmente : entre 2013 et 2014, leur consommation a augmenté, en nombre de doses, de 9,4% et les produits contenant des molécules suspectées cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction ont augmenté de 12,9%. On sent pourtant une volonté d'avancer sur ce dossier : retrait de la vente de certains produits phytosanitaires en libre-service pour les utilisateurs non-professionnels, interdiction des produits pour les collectivités territoriales en 2017... Mais pas question d'interdire quoique ce soit aux plus gros consommateurs/clients, les agriculteurs qui consomment 90 à 94% des pesticides utilisés en France!

Le plan Ecophyto 2 chargé de prendre le relais du premier plan brouille les pistes, en remettant en cause la primauté de l'indicateur d'usage au profit d'un hypothétique indicateur d'impact. Les certificats d'économie de produits phytosanitaires, principal outil de ce plan visant à impliquer les distributeurs de pesticides dans une diminution de leurs ventes de 20% d'ici 2020, sont encore en attente de la parution d'un décret.

On le sent tout particulièrement dans la bataille en cours sur l'interdiction des pesticides les plus dangereux : les néonicotinoïdes, toxiques pour les abeilles et autres pollinisateurs, seront-ils interdits dans le projet de loi biodiversité contre l'avis du ministre? L'autorisation de commercialisation du glyphosate, classé cancérigène probable par l'OMS sera-t-elle prochainement renouvelée ?

« LE GOUVERNEMENT DEFENDRA UN VERDISSEMENT AMBITIEUX DU PREMIER PILIER DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE, AU SERVICE DE LA BIODIVERSITE ET DE L'ENVIRONNEMENT »

Le verdissement de cette politique était l'un des axes majeurs mis en avant par la Commission européenne pour redonner une légitimité aux près de 40% du budget européen alloués à cette

politique. Intégration de cultures traitées aux pesticides dans les surfaces d'intérêt écologique, exemption de diversification de l'assolement pour la monoculture de maïs, financements insuffisants pour l'agriculture biologique... La conclusion est sans appel : le verdissement de la PAC s'est soldé par un échec.

« DOUBLER D'ICI FIN 2017 PAR RAPPORT A FIN 2012 LE POURCENTAGE DE SURFACE AGRICOLE UTILE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE »

Les surfaces engagées ont en effet progressé de 17% en un an, faisant passer à 4,9% la part de la surface agricole française en agriculture biologique avec 1,3 millions d'hectares. Le nombre de producteurs engagés a augmenté de 8,5%. Mais pour que ce succès dure, il faudra que les financements publics perdurent et que la structuration de la filière progresse pour notamment assurer les débouchés.

« DES 2014 L'AVANTAGE FISCAL EN FAVEUR DES BIOCARBURANTS DE PREMIERE GENERATION SERA REDUIT. IL SERA SUPPRIME D'ICI FIN 2015. »

Tenu! Malheureusement la France a fait pression pour maintenir à 7% le taux d'incorporation de la première génération d'agro-carburants dans la production d'ENR, l'année dernière sous la pression des lobbies agricoles.

« L'ETAT SOUTIENDRA, PAR LA DYNAMISATION DE LA FILIERE FORET-BOIS FRANÇAISE, LE DEVELOPPEMENT DE L'USAGE DE LA BIOMASSE FORESTIERE POUR LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUEVELABLE, DANS LE RESPECT DE L'ARTICULATION DES USAGES (BOIS D'OEUVRE, BOIS D'INDUSTRIE, BOIS ENERGIE) ET DE LA MULTI-FONCTIONNALITE DE LA FORET. »

Le Programme national de la Forêt et du Bois semble dépasser une vision « tout-économique » pour intégrer les enjeux du changement climatique et améliorer le suivi et la préservation de la biodiversité, mais est encore loin d'une vision réellement multifonctionnelle, reconnaissant qu'on a tout à gagner à protéger les fonctions environnementales de la forêt. A l'épreuve des faits, les Programmes Régionaux de la Forêt et du Bois à venir devront témoigner d'une appropriation concrète de ces enjeux, qui dépassent le seul intérêt économique lié au bois. Par ailleurs, l'utilisation de crédits du Fonds Chaleur au bénéfice des acteurs forestiers interpelle quant à la plus-value environnementale des projets qui seront financés pour augmenter la mobilisation du bois énergie dans les territoires, alors que les actions visant à en suivre et prévenir les impacts sur la biodiversité forestière apparaissent limitées, la place des associations de protection de l'environnement insuffisamment valorisée et les conditions du consentement social à l'exploitation forestière négligées. Il est urgent de changer de regard sur la forêt, qui est bien plus qu'un champ d'arbres ou



du volume du bois à récolter et de mettre en œuvre une politique forestière reflétant mieux les attentes, principalement environnementales, de nos concitoyens et l'intérêt général pour les générations à venir.

EAU

« SUPPRIMER LA PROLIFERATION DES ALGUES D'ICI 10 ANS »

Difficile de concilier cet objectif affiché et les décisions gouvernementales de faire passer en régime de « l'enregistrement » l'élevage porcin : n'importe qui pourrait dorénavant découvrir l'implantation d'un élevage de 1999 porcs près de chez soi sans étude d'impact ou enquête publique. On ne peut que pointer du doigt les échecs globaux et répétitifs des plans nationaux nitrates, qui n'ont jamais réussi à répondre correctement au problème de la pollution de l'eau. Une consultation du public sur l'arrêté modifiant le programme d'actions national nitrates est actuellement en cours, mais la portée de cet arrêté est une fois de plus insuffisante et l'objectif est uniquement de répondre a minima, comme l'a souligné l'Autorité Environnementale, au contentieux européen pour éviter la sanction d'un côté et se conformer aux lobbies agricoles de l'autre. Les récentes annonces du Ministre de l'Agriculture de dérogations aux normes d'épandages d'effluents en contrepartie de mesures de protection des sols posent pour l'instant plus de questions qu'elles n'apportent de solutions aux excédents structurels d'azote.

« ASSURER UNE GESTION PERENNE DES RESSOURCES EN EAU POUR LIMITER LES CONFLITS D'USAGE »

La sortie du moratoire sur les retenues de substitution constitue un recul. A noter également les nombreux projets, comme Sivens, le Center Parcs de Roybon ou encore NDDL, pour lesquels cet engagement n'a pas été respecté.

« LA REDEVANCE POUR PRELEVEMENTS SUR LA RESSOURCE EN EAU SERA AMENAGEE AFIN DE MIEUX CORRELER SES TAUX A LA PRESSION SUR LA RESSOURCE AU NIVEAU LOCAL ET DE REEQUILIBRER LA CONTRIBUTION DES DIFFERENTS USAGERS. »

Non tenu, malgré le rapport de la Cour des Comptes soulignant l'injustice de la situation actuelle.

« LE LANCEMENT D'UN NOUVEAU PLAN NATIONAL "ZONES HUMIDES" EN 2014 »

Plan national d'action en faveur des milieux humides 2014-2018 lancé en juillet 2014.



« L'AUGMENTATION PROGRESSIVE DE LA REDEVANCE « POLLUTIONS DIFFUSES » DE MANIERE A REDUIRE DE MOITIE L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES D'ICI 2018 ET L'EVOLUTION DE LA TGAP SUR LES DETERGENTS POUR REDUIRE LES REJETS DE PHOSPHATES ET COMPOSES DU PHOSPHORE DANS LES MILIEUX AQUATIQUES. »

La redevance "pollutions diffuses" a été augmentée par décret depuis 2015 par élargissement de son assiette. Pour l'évolution de la TGAP, pas tenu, toujours à l'état de projet.

TRANSPORTS

FNE avait boycotté la table ronde « transports » de la dernière conférence environnementale, suite à l'abandon de l'éco-redevance poids lourds (dite « écotaxe »), en dépit des engagements pris. Cet abandon a particulièrement limité les financements d'équipements nécessaires pour permettre le report modal. Malheureusement, le Gouvernement n'a guère redressé la barre depuis. La politique du gouvernement s'appuie essentiellement sur le développement massif des véhicules électriques (développement d'un réseau de bornes de recharge, une aide de l'Etat pour acheter des véhicules « propres », obligation de 20% de véhicules « propres » dans les flottes publiques etc.). Pour FNE, ces véhicules font partie des solutions pour la mobilité collaborative ou le dernier km de livraison de marchandises, mais ne peuvent être l'unique solution promue! En effet, la transition énergétique ne pourra se faire qu'en consommant moins d'énergie. Or, le développement massif des voitures électriques risque au contraire de générer des gros pics de consommation électrique

« ENCOURAGER LE REPORT MODAL »

Dans les discours, nous sommes en phase : nécessité du report modal de la route vers d'autres modes moins polluants, comme le ferroviaire et le fluvial. Dans les faits, le report modal se heurte au lobby des transporteurs routiers. Ce Gouvernement restera celui qui a abandonné l'écotaxe, renonçant ainsi à près d'un milliard d'euros de recettes annuelles, qui auraient pu servir à financer l'amélioration du réseau de transports en commun utilisés chaque jour par des millions de Français. Les mesures mises en place par le Gouvernement sont loin d'être à la hauteur puisque les transporteurs routiers sont exonérés de l'augmentation de la taxe carbone et bénéficient d'un remboursement de la part régionale de la taxe sur le gazole. C'est donc entièrement sur les contribuables que repose le coût de la suppression de l'écotaxe ! Et les avantages fiscaux consentis aux transporteurs pour compenser l'écotaxe, comme la baisse de la taxe à l'essieu et la généralisation des 44t, n'ont jamais été remis en question, malgré l'abandon de cette dernière : une injustice sur toute la ligne. Il en va de même pour la politique fiscale : En 2014, le gouvernement avait augmenté de 3 points le taux de TVA applicable aux transports collectifs. En parallèle, il confirme la mise en œuvre d'un plan d'investissement autoroutier de 3,2 milliards...

« PRIORITE A LA RENOVATION (DES INFRASTRUCTURES) »

Là aussi, le discours est satisfaisant : « investissements en priorité pour entretenir les réseaux ferroviaires existants plutôt que de créer des nouvelles lignes ». Mais là aussi, le Gouvernement s'est plié à la pression des lobbys. Car renoncer aux nouvelles lignes fâche les élus locaux.

Donc le Premier Ministre soutient ouvertement la nouvelle ligne Lyon Turin, les Lignes à Grande Vitesse (LGV) Bordeaux- Toulouse et Bordeaux-Dax qui seront réalisées à grand frais, alors qu'il manque un milliard d'euros par an pour les trains du quotidien...



« LE GOUVERNEMENT PROPOSERA, DANS LA PERSPECTIVE DES LOIS FINANCIERES DE FIN D'ANNEE, LA MISE EN PLACE D'UN MECANISME INCITANT LES ENTREPRISES A PROMOUVOIR L'USAGE DU VELO PAR LEURS SALARIES. »

L'indemnité kilométrique vélo (IKV) a bien été mise en place, mais avec beaucoup de limitations : elle est facultative et limitée aux seules entreprises privées, le cumul de l'IKV avec la prise en charge de l'abonnement aux transports en commun est limité au seul rabatement vers la station la plus proche... Dommage !

« FACILITER L'ELABORATION DES PLANS DE MOBILITE DANS LES ENTREPRISES, INTER-ENTREPRISES, ADMINISTRATIONS, UNIVERSITES ET GRANDES ECOLES »

FNE s'est mobilisée pour que ces plans deviennent obligatoires pour les grandes entreprises et a salué l'inscription de cette obligation dans la loi portant transition énergétique. Et nous continuerons à nous mobiliser pour que cette obligation soit mise en œuvre.

ECONOMIE CIRCULAIRE / PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

« DEFINIR UNE STRATEGIE ET DES OBJECTIFS DE LONG TERME POUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE »

FNE se félicite de la définition inscrite dans la loi, à savoir une économie circulaire basée sur l'allongement de la durée de vie des objets (qui correspond aux activités de prévention des déchets : modularité, réparation, réemploi, réutilisation, rénovation, refabrication et fonctionnalité), puis celle du recyclage des matériaux qui composent ces objets. D'autres mesures, poussées par le mouvement FNE depuis de nombreuses années, sont également à saluer : généralisation du tri à la source des biodéchets et de la tarification incitative des déchets ; coup d'arrêt au traitement mécano-biologique d'ordures ménagères résiduelles ; lutte contre les décharges illégales. Cependant, FNE est en attente de deux documents de référence : la Stratégie nationale de transition vers l'économie circulaire, prévue par la LTECV, et le Plan national de réduction et de valorisation des déchets, qui devait être finalisé après l'adoption de la LTECV.

« ACCOMPAGNER ENTREPRISES ET COLLECTIVITES LOCALES DANS CETTE TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE » ET "METTRE EN PLACE LES OUTILS D'INCITATION FINANCIERE"

La politique "déchets" de la France manque toujours d'un volet fiscal sans lequel les objectifs fixés ne seront pas atteints. Sans ce cadre fiscal pour renchérir le coût de la production de déchets, les activités permettant d'éviter la production de déchets resteront marginales, alors même qu'elles permettent d'éviter plus d'émissions de gaz à effet de serre que le recyclage. Sans un rééquilibrage des coûts des matières vierges et des matières recyclées, les activités de recyclage continueront d'être en péril. TVA réduite pour les collectivités ayant mis en place une collecte sélective des biodéchets ou une tarification incitative ; taxe sur certains produits jetables (ustensiles de cuisine jetables, rasoirs jetables, papier aluminium et films alimentaires à usage domestique, serviettes en papier, lingettes à usage unique) ; TVA réduite pour les matières recyclées ; soutiens financiers organisés et visibles pour la prévention des déchets : FNE demande que le prochain projet de loi de finances, intègre ces systèmes incitatifs indispensables pour que l'économie circulaire ne tourne pas en rond !

« FAVORISER L'ECO-CONCEPTION DES PRODUITS » ET « LUTTER CONTRE LES PRATIQUES D'OBSOLESCENCE PROGRAMMEE »

Certaines mesures des lois consommation et transition énergétique sont à saluer : création d'une procédure d'action collective ou encore délit d'obsolescence programmée. Cependant, d'autres mesures importantes ont été revues à la baisse : sur l'affichage de la disponibilité des pièces détachées, aucune sanction n'est prévue s'il n'y a pas d'affichage mis en place et un fabricant qui ne

propose pas de pièces détachées n'est pas tenu de le préciser. FNE et d'autres ONG environnementales et de consommateurs demandent donc au gouvernement que le décret soit révisé. Concernant la modulation des éco-contributions, peu de filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) ont joué le jeu. FNE milite pour que les travaux de ré-agrément de la filière emballages, actuellement en cours, soient l'occasion de moduler l'éco-contribution pour les bouteilles pouvant faire l'objet d'un réemploi (étiquettes hydrosolubles, formats de bouteilles standardisés) ou encore pour les emballages recyclables avec un Triman apposé dessus.

« LES REGIONS S'INVESTIRONT PROGRESSIVEMENT DANS L'ELABORATION DE STRATEGIES REGIONALES D'ECONOMIE CIRCULAIRE »

Très peu de Régions ont mis sur pied une telle stratégie. Cependant, la loi NOTRe les oblige à établir un Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) contenant un Plan économie circulaire. Le mouvement FNE sera vigilant à ce que le PRPGD ne soit pas uniquement une planification des installations de traitement des déchets ou encore à ce qu'une observation et un suivi du plan soient mis en place. Des moyens devront être alloués au PRGD, sinon ce dernier ne sera qu'un document de planification de plus dans un tiroir !

LA FIN DE SACS PLASTIQUES JETABLES

L'interdiction des sacs plastique de caisse jetables est un signal positif - les océans et les rivières nous en remercient. Concernant les autres sacs plastiques jetables (fruits et légumes, notamment), FNE regrette que ce ne soit pas une réelle interdiction des sacs jetables : ils seront remplacés par des sacs jetables compostables et en partie biosourcés. En plus de contenir du pétrole (jusqu'à 70%, selon le décret), ces sacs en bioplastique restent des sacs jetables et ne sont donc pas une alternative satisfaisante. Pour FNE, les sacs et emballages réutilisables doivent devenir la norme; nous devons sortir de l'ère de tout jetable!

MER ET OCEANS

« UN APPEL D'OFFRES SERA LANCE D'ICI DECEMBRE 2012 POUR LA CREATION DE PARCS EOLIENS AU LARGE DU TREPORT ET DE NOIRMOUTIER. »

Les débats publics ont eu lieu et a permis de faire émerger les sujets d'intérêt pour le grand public notamment les problématiques environnementales. Les enquêtes publiques sont prévues pour cette année. Le ministère de l'Énergie lance le 3e appel d'offres de l'éolien offshore au large de Dunkerque : enfin ! Nous sommes très en retard pour atteindre les objectifs fixés dans ce domaine par loi portant transition énergétique. En outre, Si le développement des EMR est souhaitable, il ne saurait se faire au détriment de la protection de la biodiversité et des services écologiques rendus. Les choix d'implantation doivent préserver au mieux les habitats et les espèces, les études d'impact doivent être réalisées de manière sérieuses et transparentes, des mesures compensatoires doivent être mises en œuvre là où les destructions sont inévitables.

« POURSUIVRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DES AIRES MARINES PROTEGEES »

Si certains parcs ont bien été créés (Parc Naturel marin du bassin d'Arcachon et Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis), le très faible budget alloué à cette politique l'empêche d'être réellement efficace. L'Agence des Aires marines Protégées ne doit pas être le parent pauvre de la future l'Agence Française de la Biodiversité. Sans moyens appropriés, la France court le risque de développer une politique de préservation des aires marines et de la mer sur le papier.

« REVISION DES SEUILS DE REFERENCE POUR LA MESURE DES CONTAMINANTS CONTENUS DANS LES SEDIMENTS DE DRAGAGE »

Espérons que l'objectif qui vient tout juste d'être adopté dans la loi pour l'économie bleue, « À partir du 1er janvier 2025, le rejet en mer des sédiments et résidus de dragage pollués est interdit. », entraînera enfin la révision des seuils et sera rapidement suivi de la mise en place d'une filière de valorisation des boues de dragage prévue dans cet article.

« PLACER LE TIERS DES MANGROVES DES OUTRE-MER FRANÇAIS SOUS PROTECTION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL D'ICI 3 ANS (SOIT 35 000 HA). »

Des avancées sur ce sujet notamment en Martinique: près de 1265ha de mangroves ont été affectés au Conservatoire du littoral en début d'année 2015 dans le cadre d'une convention entre l'Etat et l'établissement public. Mais nous sommes encore loin du tiers... et d'une vraie stratégie en la



matière, avec des objectifs et un calendrier, s'intégrant dans des plans d'action par zone biogéographique de conservation de zones naturelles.



EDUCATION ET LA SENSIBILISATION A LA NATURE ET A L'ENVIRONNEMENT

Beaucoup des engagements pris lors de la conférence environnementale de 2013 étaient en fait la mise en œuvre de mesures déjà prévues par ailleurs. Pour FNE, ces engagements n'allaient pas assez loin, contenaient peu de mesures concrètes pour la biodiversité ni de reconnaissance de l'action des acteurs associatifs dans ce domaine.

« DEVELOPPER LES SORTIES ET LES SEJOURS NATURE DANS LE CADRE SCOLAIRE ET DES CENTRES DE LOISIRS ET DE VACANCES »

Un retard très important sur cet engagement : un groupe de travail a été créé mais s'est peu réuni et n'a pas abouti. Or il y a encore trop de freins à lever pour développer ces sorties (financiers, administratifs et réglementaires), ce qui décourage les enseignants volontaires de les organiser pour leurs classes.

SANTE-ENVIRONNEMENT

« REDUIRE L'EXPOSITION AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS »

La définition des caractères scientifiques des perturbateurs endocriniens n'a toujours pas été fixée (elle est promise pour cet été). Et l'engagement de mettre en place « un groupe de travail qui définira en 2015 une méthodologie d'évaluation des solutions de substitution » n'a pas été tenu.

« INTERDICTION DU BISPHENOL A »

Cet engagement a été tenu pour les papiers thermiques uniquement.

« AMELIORER LES CONNAISSANCES ET L'INFORMATION SUR LA PRESENCE DE NANO-MATERIAUX »

Gros retard. L'engagement de mettre en place un groupe de travail pour élaborer des propositions relatives à l'étiquetage des produits de consommation courante contenant des nanomatériaux et à la restriction des produits dangereux en contact avec la peau » a été tenu mais les conclusions de ce groupe de travail sont décevantes. Il n'y a pas eu de réelles recommandations faites au niveau européen comme au niveau français pour la mise en place d'un étiquetage et de restrictions.

« METTRE EN OEUVRE DES ACTIONS POUR REDUIRE LES POLLUTIONS DE L'AIR »

Il y a eu sans conteste une prise de conscience, et une vraie volonté de Ségolène Royal d'avancer sur le sujet. Même Manuel Valls a reconnu que cela avait été une erreur de miser sur le diesel et qu'il fallait s'en séparer progressivement. Le scandale Volkswagen a paradoxalement aidé à faire bouger les lignes. Résultats : la part du diesel dans les ventes de voiture s'écroule et c'est une bonne chose pour la qualité de l'air ! Mais cette volonté a du mal à concrétiser efficacement. L'absence d'une réelle politique des transports limite l'efficacité de la politique du gouvernement en matière de qualité de l'air. De plus, il ne faut pas oublier la toxicité de l'essence (benzène, éthylbenzène, xylène, trois composés aromatiques connus pour générer des leucémies). Concernant les moteurs diesel les plus récents (EURO6), FNE regrette la mise en place de seuils de tolérances très élevés, pour les émissions polluantes en vie réelle (RDE). D'autre part, nous recommandons une révision du processus d'homologation, car ce dernier n'est absolument pas représentatif des conditions de circulation réelles.

« L'ETAT CONCEVRA EN 2015 UN SYSTEME D'IDENTIFICATION DES VEHICULES EN FONCTION DE LEURS EMISSIONS POLLUANTES, EN APPUI DES POLITIQUES LOCALES DE GESTION DES CIRCULATIONS ET DU STATIONNEMENT ».



En Avril 2016 un arrêté relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant est enfin paru au Journal officiel. C'est une bonne première étape bien que encore insuffisante pour prévenir les dépassements et les pics de pollution.

« EN PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES VOLONTAIRES, L'ADEME SOUTIENDRA EN 2015 LA CONVERSION DES VIEUX APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS DANS LES ZONES EXPOSEES A LA POLLUTION. »

L'appel à projet volontaire a été lancé. L'article 21 de la loi portant transition énergétique oblige le Gouvernement à remettre au Parlement un rapport sur l'opportunité d'aides fiscales pour la pose de filtres à particules sur les appareils de chauffage.

« DES OPERATIONS PILOTES DE REDUCTION DES REJETS ATMOSPHERIQUES DU SECTEUR AGRICOLE SERONT MISES EN OEUVRE, ACCOMPAGNEES D'UN SOUTIEN FINANCIER »

Ce dossier semble avoir été "oublié". L'agriculture est un grand responsable des émissions polluantes, il est primordial qu'un plan d'action contraignant soit élaboré. Par ailleurs, il est important de faire le bilan CO2 du kg d'ammonitrate, synthétisé à partir de l'azote atmosphérique, employé par l'agriculture.



ET SUR LE TERRAIN ? LE MANDAT EN 10 PROJETS/DOSSIERS

ALTEO OU L'ENGAGEMENT « ASSURER LA PROTECTION DES ESPECES MARINES ET DES ESPACES NATURELS MARINS »

Alors que l'industriel avait un délai de 40 ans pour cesser ses rejets toxiques en mer, le Préfet avec l'appui du Premier Ministre a décidé fin 2015 de lui octroyer 6 ans supplémentaires. 6 ans pendant lesquels les rejets toxiques continueront de recouvrir coraux et contaminer les poissons méditerranéens, en plein Parc National des Calanques...

CIGEO

En mai sera examinée au Parlement la proposition de loi permettant le lancement du projet « Cigéo » d'enfouissement de déchets nucléaires à Bure, en Lorraine. Pourtant, personne n'a à ce jour été capable de répondre clairement aux questions sur les risques d'explosion, d'incendie, de déformation de la roche sous la chaleur, ou encore à la tenue des matériaux à l'humidité ou à la sécheresse... C'est donc une bombe à retardement que nous laisserions aux générations futures en autorisant ce projet ! FNE et ses associations membres, notamment Mirabel - Lorraine Nature Environnement, seront mobilisées pendant l'examen de ce texte pour sensibiliser les parlementaires.

NOTRE-DAME-DES-LANDES

Symbole des grands projets inutiles et imposés, l'avenir de ce projet fera l'objet d'un référendum le 26 juin. Outil démocratique ? Il s'agit plutôt d'une manipulation de la démocratie ! Manuel Valls l'a imposé dans un périmètre où il est presque sûr d'obtenir la réponse qui lui convient et sans s'assurer de la qualité de l'information fournie aux votants ! Pour en savoir plus : [ici](#).

LE PROJET DE CENTER PARCS A ROYBON

76 hectares de zones humides détruits et plus de 200 hectares artificialisés, soit un trou de la taille de 145 terrains de football en pleine forêt des Chambarans. Les recours juridiques de nos associations, notamment la FRAPNA, ont permis de bloquer le projet, au moins jusqu'à aujourd'hui.

BARRAGE DE SIVENS

Ce projet de barrage tristement célèbre n'a finalement pas été construit. Ségolène Royal a su désamorcer une situation devenue explosive en proposant de remettre tout à plat avant toute construction et en demandant un véritable projet de territoire qui est en cours d'élaboration. Sera-t-il un miroir aux alouettes ou permettra-t-il une réelle prise au sérieux des impératifs environnementaux ? A suivre...



LA FERME DES 1000 VACHES

Si d'une main le gouvernement prône l'agro-écologie, de l'autre, il autorise cette « usine à animaux », de 800 vaches laitières et de 750 génisses en bâtiment pour seulement 300 ha de cultures, associée à une usine de méthanisation (le lait n'étant qu'un produit destiné à l'exportation). Le caractère industriel du projet s'oppose au projet agro-écologique, totalement déconnecté de la réalité agricole Française. L'industriel à la tête de la ferme des 1000 Vaches propose un système d'élevage concentrationnaire, ou les animaux perdent le lien au sol. Seul ce lien rend soutenable l'élevage de ruminants en valorisant les prairies et en respectant vraiment le bien-être animal. Les associations membres de FNE comme Picardie Nature s'opposent à ce projet main dans la main avec le collectif Novissen et la confédération Paysanne.

LA CENTRALE DE FESSENHEIM

Nous ne désespérons pas de voir cet engagement tenu d'ici la fin de l'année. Ségolène Royal l'a encore affirmé récemment. L'enjeu est de taille : cette centrale est la plus vieille, située sur une faille sismique et fait régulièrement l'objet de demande d'arrêt de la part des villes et cantons limitrophes ... les associations du mouvement FNE se mobilisent pour que le Gouvernement tienne sa promesse !

LA NOUVELLE ROUTE DE LA REUNION

Une nouvelle route démesurée, bâtie sur la mer, artificialisant une bonne partie de la côte de la Réunion, dans une zone très exposée aux houles cycloniques centennales. Sans compter les risques de colonisation par des espèces invasives amenées avec les pierres de Madagascar qui serviront à établir la digue supportant la route Pour FNE et la SREPEN : « nous ne comprenons toujours pas l'abandon par les collectivités territoriales du projet de transport ferroviaire. Suite à cet abandon désastreux, puisque le choix d'un projet routier a été fait à l'encontre de tout engagement de report modal, seule une réalisation du projet totalement en viaduc est acceptable. ».

LGV DU SUD-OUEST OU L'ENGAGEMENT « PRIORITE A LA RENOVATION (INFRASTRUCTURES) ET A LA GESTION OPTIMISEE DES CAPACITES EXISTANTES »

Le gouvernement a annoncé la construction de deux nouvelles LGV, Bordeaux- Toulouse et Bordeaux- Dax, pour plus de 8 milliards d'Euros. Outre les impacts environnementaux, ces lignes ne seront pas rentables économiquement et ont reçu un avis défavorable de la commission d'enquête publique en début d'année. En lien direct avec ces 2 nouvelles lignes, la LGV entre Tours et Bordeaux fait déjà l'objet de nombreux débats. En effet, avant son ouverture commerciale, son déficit d'exploitation annuel est déjà estimé à 200 millions d'euros. Ce sont donc tous les partenaires



publics (SNCF, Etat, collectivités territoriales) et donc les contribuables qui auront à leur charge le remboursement de cette ligne pendant de nombreuses décennies. Par ailleurs, ce projet menace la vallée du Ciron et sa hêtraie ancestrale et donc le fameux vin Sauternes !

CONCLUSION

Denez L'Hostis, président de France Nature Environnement : « *Il y a des constantes quels que soient les sujets : on sent que le PS fait lentement sa révolution, dans les propos tenus, les objectifs fixés, cela progresse, la doxa évolue. Mais on se heurte de plein fouet aux lobbys et le gouvernement leur a bien souvent cédé : écotaxe, pression des agriculteurs, TAFTA... et dans un contexte de restriction budgétaire, les chiffres sont éloquentes : le budget de l'écologie continue de baisser. Malgré les discours, ce n'est pas la priorité.* »